

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Procès-verbal de la troisième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, à 20 heures, à huis clos et sous enregistrement audio, à la salle du conseil, sis au 390, rue Principale

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale

Les membres présents forment le quorum.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021
4. Rapport financier et comptes à payer
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
  - a) Dépôt à terme
  - b) Nomination d'un responsable des archives
  - c) Désignation d'un répondant en matière d'accommodement
  - d) Adoption – Règlement 2021-02 concernant l'utilisation de la patinoire extérieure
  - e) Avis de motion et dépôt du projet du Règlement 2021-04 remplaçant le Règlement 2021-01 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau
  - f) Avis de motion et dépôt du projet du Règlement 2021-05 décrétant un emprunt de 11 034 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-08 concernant les travaux du réseau des eaux usées
  - g) Adoption - Politique en santé et sécurité
  - h) Adoption - Politique pour l'utilisation des véhicules municipaux
  - i) Adoption - Politique d'assignation temporaire
  - j) Gouvernement du Québec – Mise en berne du drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
  - k) Union des Municipalités (UMQ) – Campagne « La Démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » – Déclaration d'engagement
  - l) Appel d'offres pour la vente du lot 6 266 379 – Rejet de l'offre d'acquisition déposée
8. R.A.R.C.
  - a) Procès-verbal de la RARC
  - b) Dépôt - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Bilan de l'eau potable 2019
9. Transport
  - a) Scellement de fissures – Autorisation
  - b) Balayage de rue - Autorisation
  - c) Rechargement en pierres Rang Fleury - Autorisation
  - d) Résolution attestant l'utilisation des compensations reçues au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien du réseau routier local
  - e) Travaux de rapiéçage – Appel d'offres public - Autorisation
10. Hygiène du milieu
  - a) Procès-verbal de la RIAM
  - b) Procès-verbaux de la MRC
11. Loisirs et culture
  - a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de février 2021
  - b) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de janvier et février 2021
  - c) OTJ St-Bernard inc. – Demande de subvention – Distribution de plants de légumes

12. Autres sujets
  - a) Proclamation – Avril est le Mois de la jonquille
  - b) Proclamation – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – 2 avril
  - c) **\*\*\*Remerciements à M. Claude Leblanc, directeur général de la FADOQ — Région -Richelieu – Yamaska**
13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, souhaite la bienvenue et invite les personnes présentes à se nommer.

2. Adoption de l'ordre du jour

2021.03.01

Sur la proposition de Vanessa Lemoine  
Appuyée par Emmanuelle Bagg  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour modifié par l'ajout du point 12 c) concernant les remerciements à M. Claude Leblanc, directeur général de la FADOQ — Région -Richelieu – Yamaska.

3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021

2021.03.02

Sur la proposition d'Isabelle Hébert  
Appuyée par Mario Jussaume  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 en apportant la correction suivante à la résolution 2021.02.03 afin que le montant des comptes à payer soit à 249 400.09 \$

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 28 février 2021 ont été déposés au conseil.

**États des résultats au 28 février 2021**

<b>Solde au compte courant (54 11100 000) au 31 janvier 2021</b>	<b>88 804.41 \$</b>	
Plus :		
Dépôts	37 060.89 \$	
Subvention FCCQ - paiement	129 907.38 \$	
Transfert de l'épargne à terme	50 000.00 \$	
Revenus d'intérêts/ristourne	115.32 \$	
<b>Total des revenus</b>	<b>217 083.59 \$</b>	
Moins:		
Déboursés	(32 691.59) \$	
Prélèvements	(35 808.52) \$	
Salaires	(13 896.47) \$	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(1 541.74) \$	
Frais de caisse	(35.00) \$	
Remboursement de la dette à long terme - capital et intérêt	(171 748.90) \$	
<b>Total des déboursés</b>	<b>(255 722.22) \$</b>	
<b>Solde au GL</b>		<b>50 165.78 \$</b>
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 28 février 2021	56 101.81 \$	
Plus : dépôt en circulation	- \$	
Moins : Chèques en circulation		
15600	3 423.31 \$	

15622	100.00 \$	
15628	1 533.00 \$	
15630	67.84 \$	
Moins : Chèques en circulation (suite)		
15633	663.57 \$	
10645	116.12 \$	
15647	32.19 \$	
<b>Total</b>	<b>5 936.03 \$</b>	
<b>Solde disponible au relevé de caisse</b>		<b>50 165.78 \$</b>

0.00 \$

### **Bilan au 28 février 2021**

Solde au compte fonds d'administration	50 165.78 \$
Part de qualification	5.00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	425 064.52 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	85 013.04 \$
<b>Grand total</b>	<b>560 248.34 \$</b>

### **Remboursement de la dette au 29-02-2021**

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)	1 757 700.00 \$
Remboursement du capital	(155 000.00) \$
<b>Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout</b>	<b>1 602 700.00 \$</b>

2021.03.03

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de février 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au mois de mars 2021 tel que soumis pour un montant total de 102 152,76 \$ ;

#### 5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en février ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, a remis un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

#### 6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

#### 7. Administration

##### a) Dépôt à terme

2021.03.04

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 60 000 \$ du compte Avantage entreprise au compte avec opérations.

##### b) Nomination d'un responsable des archives

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est un organisme public visé au paragraphe n° 4° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature en matière de traitement des archives ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.05

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

c) Désignation d'un répondant en matière d'accommodement

CONSIDÉRANT que la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour motif religieux dans certains organismes* oblige les municipalités à désigner, au sein de leur personnel, un répondant en matière d'accommodement ;

CONSIDÉRANT que ce répondant a pour fonction de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la Municipalité, en matière d'accommodement et de formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.06

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de désigner la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc, comme répondante en matière d'accommodement en vertu de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour motif religieux dans certains organismes*.

d) Adoption – Règlement 2021-02 concernant l'utilisation de la patinoire extérieure

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, par sa résolution 2019.03.20, a repris la responsabilité de l'entretien de la patinoire et souhaite revoir la réglementation entourant l'utilisation de la patinoire extérieure ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger le Règlement 2019-03 concernant l'utilisation de la patinoire extérieure ;

ATTENDU que les directives gouvernementales ont priorité sur les spécifications décrites dans ce règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la session du conseil de Saint-Bernard-de-Michaudville tenue le 1er février 2021 avec dispense de lecture lors de l'adoption et que le projet de règlement a été modifié suite à son dépôt lors de la même séance ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.07

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 2021-02 concernant l'utilisation de patinoire extérieure tel que déposé.

e) Avis de motion - Règlement 2021-04 remplaçant le Règlement 2021-01 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement 2021-04 remplaçant le Règlement 2021-01 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau.

Le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 1er mars 2021 et est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au [dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca).

- f) Avis de motion et dépôt du projet du Règlement 2021-05 décrétant un emprunt de 11 034 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-08 concernant les travaux du réseau des eaux usées

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement 2021-05 décrétant un emprunt 11 034 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-08 concernant le réseau de collecte et de traitement des eaux usées.

Le projet de règlement 2021-05 est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au [dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca).

- g) Adoption - Politique en santé et sécurité

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire prendre les mesures nécessaires afin d'offrir à ses employés et ses bénévoles des conditions permettant un environnement sécuritaire;

ATTENDU que la prévention des accidents est l'une des valeurs fondamentales de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.08

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la politique en santé et sécurité, tel que déposée.

- h) Adoption - Politique pour l'utilisation des véhicules municipaux

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire établir des règles concernant l'utilisation des véhicules appartenant à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.09

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet  
Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la politique pour l'utilisation de véhicules municipaux, tel que déposée.

- i) Adoption - Politique d'assignation temporaire

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire mettre en place une procédure d'assignation temporaire pour permettre aux employés ayant subi une lésion professionnelle de maintenir l'intégralité de leur salaire;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.10

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la politique d'assignation temporaire, tel que déposée.

- j) Gouvernement du Québec – Mise en berne du drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19

ATTENDU que pour souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, demande la mise en berne du drapeau du Québec des municipalités, le jeudi 11 mars 2021;

ATTENDU que le gouvernement du Québec invite les municipalités à procéder à 13 h 00 à une minute de silence nationale et à 13 h 02 à la volée de cloches à travers l'ensemble du Québec afin d'honorer la mémoire des victimes;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.11

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de participer à la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 par la mise en berne du drapeau du Québec, la minute de silence et la volée des cloches, le jeudi 11 mars 2021.

- k) Union des Municipalités (UMQ) – Campagne « La Démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » – Déclaration d'engagement

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es, élus et employés municipaux ;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance que la population possède envers ses institutions démocratiques ;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression ;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.12

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADHÉRER à la déclaration d'engagement de la campagne de l'Union des municipalités ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

DE S'ENGAGER à accompagner les élu·es, élus et les employés municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à l'UMQ.

- l) Appel d'offres pour la vente du lot 6 266 379 – Rejet de l'offre d'acquisition déposée

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, par sa résolution 2020.11.21, a procédé à un appel d'offres pour la vente du lot 6 266 379;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la seule offre d'acquisition déposée est non conforme aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.13

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de refuser l'offre d'acquisition déposée dans le cadre de l'appel d'offres pour la vente du lot 6 266 379.

8. R.A.R.C.  
a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) est remis aux membres du conseil. Madame Francine Morin donne verbalement le résumé de la dernière séance du conseil de la RARC.

- b) Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Bilan de l'eau potable 2019

La directrice générale dépose le *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019* au conseil.

9. Transport  
a) Scellement de fissures – Autorisation

CONSIDÉRANT que certaines chaussées fissurées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doivent être scellées ;

CONSIDÉRANT que le scellement de fissures représente l'un des procédés les plus importants d'un programme d'entretien préventif ;

CONSIDÉRANT que ce procédé retarde les dégradations de la chaussée en prévenant l'infiltration de l'eau et des matériaux incompressibles dans les couches sous-jacentes de la chaussée.

2021.03.14

Sur la proposition de Guy Robert  
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale à transmettre des invitations à deux soumissionnaires pour le scellement des fissures sur plusieurs tronçons pour une longueur totale de 2 500 mètres linéaires.

b) Balayage de rue – Autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville veut procéder, dans le secteur urbain, à l'entretien printanier du balayage de rues afin de récupérer les résidus d'épandage de l'hiver ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.15

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet  
Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale à transmettre des invitations à deux soumissionnaires pour le balayage de rues.

c) Rechargement en pierres Rang Fleury – Autorisation

CONSIDÉRANT que la partie du Rang Fleury en pierres a besoin d'entretien ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter environ 200 tonnes de pierres afin de l'améliorer ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.16

Sur la proposition de Vanessa Lemoine  
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre des invitations à trois soumissionnaires pour la fourniture et le transport d'environ 200 tonnes de pierres, et ;

D'EXIGER que ces travaux aient lieu au mois de juin 2020.

d) Résolution attestant l'utilisation des compensations reçues au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 108 254 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

2021.03.17

Sur la proposition de Guy Robert  
Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien du réseau routier local.

e) Travaux de rapiéçage – Appel d’offres public - Autorisation

CONSIDÉRANT qu’il peut être avantageux pour notre municipalité de procéder à un achat groupé pour le rapiéçage d’asphalte ;

CONSIDÉRANT qu’une municipalité peut par résolution, autoriser la conclusion d’une entente relative à des biens, des services ou à des travaux avec toute autre municipalité, aux fins de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT que conformément à l’article 14.3 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but de demander des soumissions pour l’adjudication de contrat ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Bernard-de-Michaudville ont résolu de procéder une demande de soumission conjointe pour l’exécution de travaux de voirie sur leurs chemins municipaux respectifs ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-sur Richelieu, par sa résolution 2021-02-023, précise le besoin approximatif de 550 tonnes métriques d’enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, par sa résolution 029-02-2021, précise le besoin approximatif de 150 tonnes métriques d’enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a un besoin approximatif de 250 tonnes métriques d’enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT l’estimation du coût des quantités totales requises pour la saison 2021 dépasse le seuil de 100 000 \$ et que les municipalités doivent par conséquent procéder par appel d’offres public ;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.18

Sur la proposition d’Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la directrice générale pour procéder à la préparation du devis, à la demande des soumissions sur le site électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour les travaux de rapiéçage d’asphalte sur les chemins municipaux des municipalités parties à l’entente ainsi qu’à l’analyse des soumissions reçues.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal et bilan financier 2020 de la Régie des déchets

Le procès-verbal ainsi que le Bilan financier 2020 de la Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains sont disponibles sur le site internet de la MRC.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de février 2021

Le procès-verbal du mois de février 2020 de l’O.T.J. St-Bernard inc. est remis aux membres du conseil.

b) OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de janvier 2021

La directrice générale dépose la conciliation bancaire de janvier 2021 de l’O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1 <sup>er</sup> janvier 2021	6 022,07 \$
Revenus	- \$
Dépenses	( 38,95 \$)
Solde au compte au 31 janvier 2021	5 983,12 \$
Chèques en circulation	( 333,31 \$)
Montant disponible	5 649,81 \$



OTJ St-Bernard inc. – Dépôt des revenus et dépenses de février 2021

La directrice générale dépose la conciliation bancaire de février 2021 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1 <sup>er</sup> février 2021	5 983,12 \$
Revenus	- \$
Dépenses	<u>( 336,26 \$)</u>
Solde au compte au 28 février 2021	5 646,86 \$
Chèques en circulation	<u>( -- \$)</u>
Montant disponible	5 646,86 \$

c) OTJ St-Bernard inc. – Demande de subvention – Distribution de plants de légumes

CONSIDÉRANT que l'OTJ St-Bernard inc., par sa résolution 2021.02.05, demande une subvention à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour l'activité de distribution de plants de légumes;

CONSIDÉRANT que l'OTJ St-Bernard inc. veut procéder à la distribution de 100 ensembles de 4 plants de légumes aux citoyens qui se seront préalablement inscrits;

CONSIDÉRANT que l'OTJ St-Bernard inc. demande un montant de 2 000,00 \$ pour la réalisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

2021.03.19

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursé de 2 000.00 \$ à l'OTJ St-Bernard inc pour l'activité de distribution de plants de légumes.

d) Déboursement de la subvention 2021 – Maison des jeunes des Quatre-Vents

2021.03.20

Sur la proposition de Mario Jussaume  
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursement de la subvention 2021 suivante :

Maison des Jeunes des Quatre-Vents 500 \$

12. Autres sujets

a) Proclamation – Avril est le Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que des milliers de Québécois reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

2021.03.21

Sur la proposition de Vanessa Lemoine  
Appuyée par Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

b) Proclamation – Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme – 2 avril

CONSIDÉRANT que l'autisme connaît la plus rapide expansion dans le monde parmi tous les troubles graves de développement ;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 2 avril Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, afin de mettre en évidence la nécessité d'aider à améliorer la vie des enfants et des adultes qui souffrent de ce trouble ;

CONSIDÉRANT que les principaux intervenants du Québec reconnaissent Avril comme mois de l'autisme et en font une occasion privilégiée pour informer et sensibiliser le grand public sur l'autisme et les autres troubles envahissants ;

2021.03.22

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Guy Robert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer le 2 avril « Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme » et d'encourager les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience de ce trouble pour une société sans discrimination, qui reconnaisse pleinement la dignité et les droits de chaque être humain, peu importe les capacités des personnes.

c) Remerciements à M. Claude Leblanc, directeur général de la FADOQ — Région Richelieu – Yamaska

Mme Morin aimerait remercier M. Claude Leblanc, directeur général de la FADOQ – Richelieu-Yamaska pour sa grande contribution au sein de cet organisme et lui souhaiter une belle retraite.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en février 2021 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2021.03.23

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg  
Appuyée par Isabelle Hébert  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 20h28.

---

**LISTE DES COMPTES À PAYER EN MARS 2021**

1	Total des salaires	16 640.79 \$
2	La Capitale (assurance collective - mars 2021)	1 541.74 \$
3	Banque Royale du Canada (paiement intérêt prêt 2 - réseau d'égout)	6 292.30 \$
4	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 \$
5	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 \$
6	Gestion Sima3 inc. (taxes municipales de l'entrepôt)	1 033.90 \$
7	Excavation Michel Lemay (3e versement - contrat neige)	17 706.15 \$
8	Surpresseur 4S inc. (pré-filtre pour usine)	427.71 \$
9	Prudent (renouvellement abonnement Comalerte)	2 222.85 \$
10	Les Pétroles Archambault (diesel)	740.92 \$
11	Simo Management inc. (vérification débitmètre d'eaux usées)	1 149.75 \$
12	Garage Morin - Changement d'huile camion	64.17 \$
13	Télé systèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 \$
14	RARC - Quote-part AIBR	11 418.00 \$
15	RARC - Remplacement des membranes AIBR	5 172.00 \$
16	Veolia - Kopkit	414.14 \$

17	Lemay Dénéigement (épandage d'abrasifs)	114.98 \$
18	FQM (Honoraires ingénieur - Reurfaçage 5e rang)	756.14 \$
19	Ville de Saint-Hyacinthe (frais d'adhésion cour municipale)	229.95 \$
20	Les Entreprises BJB (réparations de 2 luminaires)	285.39 \$
21	Gestim (services d'inspection février 2021)	243.75 \$
22	Entreprise S Gaudette (remplacement contrôle à l'usine)	100.03 \$
23	MRC des Maskoutains - honoraires ingénieur - Egout rue de l'École	322.00 \$
24	MRC des Maskoutains - services juridiques	1 499.03 \$
27	MRC des Maskoutains - crédit inspection risque faible	(1 050.00) \$
28	GNR Corbus (sonde pour contrôle de gel à l'usine)	994.53 \$
29	RIM (téléphone)	116.12 \$
30	Aquatech (assistance mars 2021)	1 217.33 \$
31	Atelier Transition inc. (destruction de documents)	34.49 \$
32	Ministère du Revenu du Québec (DAS 02-2021)	4 887.28 \$
33	Revenu Canada (DAS 02-2021)	1 789.31 \$
34	Télébec	126.92 \$
35	Telus (cellulaire inspecteur 02-2021)	39.47 \$
36	Cooptel (frais mensuel internet 03-2021 - 400 rue Gagné)	78.97 \$
37	Municipalité St-Barnabé-Sud (salaires du 27/12 au 30/01/21 - coord. Loisirs)	1 648.64 \$
38	Municipalité St-Barnabé-Sud (salaires du 27/09 au 31/10 - coord. Loisirs)	1 837.55 \$
39	Sel Frigon	4 228.71 \$
40	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	601.83 \$
41	RIAM - Collecte matières recyclables	1 951.27 \$
42	RIAM - Collecte matières organiques	522.28 \$
43	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 520.08 \$
44	Fournitures de bureau Denis	262.78 \$
45	Comax (pelle carrée)	28.72 \$
46	Rona (piles, embout tournevis, adaptateur choc, gant...)	152.72 \$
47	Vacuum Drummond (vidange des boues avec extra disposition)	1 437.19 \$
48	Société de l'Assurance automobile du Québec (immatriculation camion/tracteur)	1 018.74 \$
49	Energies Sonic (propane au pavillon)	253.39 \$
50	Buropro Citation (achat de livres)	382.35 \$
51	Buropro Citation (contrat entretien copieur)	154.75 \$
52	Sel Frigon	4 273.88 \$
53	ADT (Système d'alarme - surveillance centrale - pavillon, et bureau)	871.97 \$
54	Visa - Canadian Tire - pièces pour entretien des véhicules	256.87 \$
55	Visa - Claude Joyal	206.91 \$
56	Visa - Antonio Moreau (sarrau et couvre-tout inspecteur)	281.41 \$
57	Visa - Société Canadienne du cancer	50.00 \$
58	Visa - Postes Canada (journal)	50.09 \$
59	Visa (essence camion)	229.50 \$
60	Visa (essence camion)	77.15 \$
	<b>Total des comptes à payer</b>	<b>102 152.76 \$</b>

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire

Émilie Petitclerc, directrice générale et  
secrétaire-trésorière